

Projet d'agrandissement de la mine aurifère
Canadian Malartic et de la déviation de la
route 117 à Malartic 6211-18-015

Par courriel seulement
Mine-malartic@bape.gouv.qc.ca

Le 6 juillet 2016

M. Maxandre Guay-Lachance
Coordonnateur du secretariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de la
 déviation de la route 117 à Malartic**

Messieurs les Commissaires,

Permettez-moi d'entrée de jeu pour préciser que j'ai un intérêt personnel et professionnel dans le projet d'agrandissement de la Mine Canadian Malartic (la « Mine »). En effet, ayant été à l'emploi de Corporation Minière Osisko de 2007 à 2014, j'ai participé à la mise en œuvre de cette Mine. Je suis maintenant à l'emploi de Redevances Aurifères Osisko Ltée, laquelle détient notamment une redevance de 5% sur les revenus nets de fonderie découlant de la production de la Mine.

J'aimerais par la présente attirer votre attention sur les quelques éléments suivants : l'innovation, l'impact économique et les défis à relever.

La Mine est l'une sinon la plus grande mine aurifère en exploitation au Canada. Aucune opération de cette envergure ne pourrait mener à bien sa production sans faire preuve d'innovation dans plusieurs secteurs, soient-ils technologique, communautaire ou environnemental. En effet, la Mine est assujettie à une réglementation rigoureuse et c'est ce cadre qui a favorisé le développement de nouvelles approches en matière d'opérations minière afin de tenir compte de la proximité urbaine. En effet, sans l'obtention et le maintien d'une licence sociale sans équivoque, une telle entreprise n'aurait pu voir le jour à Malartic dès 2004.

Depuis sa mise en production commerciale, la Mine emploie plus de 650 employés; une partie importante de cette main-d'œuvre jouit d'une rémunération largement supérieure à la moyenne québécoise. De plus, grâce à sa politique d'achat local, la Mine verse annuellement des sommes importantes dans l'économie québécoise et plus particulièrement en Abitibi. Cet impact économique est significatif pour le Québec.

Certes l'exploitation d'une telle industrie en zone urbaine apporte son lot de défis présentant autant d'occasion de faire preuve de leadership dans le secteur minier en vue de positionner la Mine comme un moteur d'innovation et un chef de file de son secteur industriel. L'amélioration de la performance environnementale de la Mine ainsi que le maintien de sa licence sociale témoignent

de l'engagement de l'équipe de direction et de l'ensemble de la main d'œuvre d'opérer de façon responsable en tenant compte des préoccupations du milieu.

Compte tenu de ce qui précède, j'ai la conviction que la direction de la Mine continuera de faire preuve d'innovation dans ses méthodes de production dans le respect de sa communauté d'accueil et, par conséquent, je supporte sans réserve le projet d'agrandissement de la Mine, ajoutant ainsi 6 années d'opération minière à cet actif. J'invite les Abitibiens et les Malarticois à profiter de cette occasion afin d'innover, eux aussi, en présentant des projets de restauration minière innovateur qui permettront de prolonger les impacts économiques bénéfiques de la Mine pendant plusieurs années. L'une des pistes de cette restauration pourrait passer par le développement d'un site exceptionnel à caractère récréotouristique ou encore par un centre de formation minière spécialisé à la fine pointe de la technologie.

Il faut saisir cette occasion de créer de la valeur au sein de la communauté.

Merci de votre attention.

Meilleures salutations,



André Le Bel

